

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 07 décembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Éliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Philippe BÉAL

Etaient représentés (procuration) :

Mme Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Julie MONTBRIZON

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 2 Votants : 33

Madame la Présidente propose de commencer la séance par les OJ en matière de RH : OJ n° 13-14-15 & 16

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance (18h30) à compter de l'OJ n° 01 Mme Anne-Marie OLIVON (absente pour les OJ 13 ; 14 ; 15 et 16)
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°..... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : ENVIRONNEMENT – PCAET – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63 AU TITRE DU CTDD

**ENVIRONNEMENT – PCAET – DEMANDE DE SUBVENTION
AU CD63 AU TITRE DU CTDD**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi portant engagement national pour l'environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;
- VU la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188 n°2015-992 du 17 août 2015 ;
- VU les décrets des 28 juin 2016 et 18 juillet 2016 relatifs au Plan climat Air-Energie Territorial ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.229-25 à L.229-26 et R.229-51 à R.229-59 relatifs au PCAET ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.101-2 ;
- VU la délibération de transfert de la compétence « Elaboration du PCAET » en date du 27 mai 2021 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°20211598 portant modification des statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération n° 24 de prescription du PCAET du conseil communautaire en date du 28/09/2021 ;
- CONSIDERANT l'engagement volontaire de la communauté de communes d'élaborer son PCAET ;
- CONSIDERANT la volonté politique de d'établir un projet territorial de développement durable dont l'objectifs est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire ;

Madame la Présidente explique que la loi de transition énergétique pour la croissance verte oblige les EPCI de 20 000 habitants à réaliser un PCAET. Afin d'anticiper cette échéance la communauté de communes a prescrit l'élaboration de son PCAET en lien avec l'élaboration du PLUi qui permettra une double approche du territoire.

Madame la présidente insiste sur le fait que le PCAET est un outil opérationnel permettant d'inscrire le territoire dans les stratégies nationales d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux effets inéluctables de ce changement, dans une amélioration de la qualité de l'air et dans la réduction des gaz à effets de serre (GES). Sa mise en œuvre doit permettre entre autres l'allègement de la dépense énergétique de la communauté de communes et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Madame la Présidente explique qu'afin d'abonder au financement du plan climat air énergie une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du contrat territorial de développement durable (CTDD).

La demande de subvention porte sur le plan de financement du PCAET figurant dans le tableau ci-dessous :

Dépense HT €		Recette HT €	
PCAET	34 607.50 €	CD 63 (29.88%)	20 111.48€
Evaluation environnementale	32700 €	CCEDA	47 196.02 €
Total dépenses HT	67 307.50 €	Total recettes HT	67 307.50€

AR PREFECTURE

063-246301097-20211214-20211214_22-DE
Reçu le 20/12/2021

CCEDA
CC 14/12/2021
(22)

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement du plan climat air énergie territorial ;
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 et signer toutes les pièces afférentes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes APPROUVE la demande de subvention au Conseil départemental pour le PCAET au titre du CTDD, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.

AR PREFECTURE

063-246301097-20211214-20211214_22-DE
Regu le 20/12/2021

CCEDA
CC 14/12/2021
(22)